



## Audition libre suite à consommation de stupéfiants.

Par **JoeDassin**, le 14/12/2016 à 13:31

Bonjour,

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour être un peu éclairé. En effet, je suis un peu paniqué. J'ai reçu ce matin un coup de téléphone du commissariat de police de ma ville, ils m'ont convoqués ce soir pour une audition libre par téléphone. Le policier m'a dit qu'il ne pouvait pas m'avertir de la raison mais que ce n'était rien de grave.

Il m'a simplement dit que mon numéro de téléphone apparaissait dans un dossier concernant une personne actuellement au poste. J'ai donc compris qu'ils avaient sans doute attrapé le mec qui m'avait vendu du cannabis il y a peu. Je suis consommateur régulier mais je consomme très peu.

J'ai reçu récemment une convocation pour un stage de sensibilisation car on m'avait interpellé avec 0.3g de résine sur moi au mois de Juillet.

Je me doute que l'audition a pour but de me poser des questions sur le dealer, mais j'ai peur d'être incriminé avec lui. Si ils ont mon numéro c'est qu'ils ont forcément trouvé des textos.

Mes questions sont les suivantes.

Tout d'abord, est-ce que je risque pire que ma convocation en cours? (qui stipule déjà que je suis consommateur).

Est-ce que je dois tout dire à propos du dealer? Je ne connais pas son nom, je connais simplement son visage et je n'ai plus son numéro.

Peuvent-ils me garder en garde à vue?

Est-ce que je risque quelque chose pour mon permis de conduire si ils me font un dépistage?

Voilà en gros mes inquiétude...

Je vous remercie par avance pour l'aide que vous pourrez m'apporter, je n'ai pas de casier judiciaire et je n'ai jamais eu aucuns problèmes avant l'affaire de possession en Juillet. C'est pourquoi je suis un peu paniqué à l'idée de devoir aller au commissariat ce soir.

Bonne journée.

Par **Visiteur**, le **14/12/2016** à **13:39**

Bonjour,

Ce n'est pas sur ce site que vous trouverez quelqu'un qui vous conseillera de mentir.

Oui, il faut tout dire

Pas de risque pour le permis si vous n'avez pas été contrôlé au volant.

Rien de bien grave, mais si vous arrêtez de consommer ?

Par **JoeDassin**, le **14/12/2016** à **13:43**

Oui, cette audition m'a mis un sacré coup de pied aux fesses. N'étant pas encore spécialement dépendant, j'arrête cette consommation qui ne m'apporte que des ennuis ces temps-ci...

Savez-vous les peines que je peux encourir?